



PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction
départementale des territoires et de la
mer
Service
environnement

Saint-Brieuc, le 12 FEV. 2018

OBJET : Bilan des mesures compensatoires zones humides au 01/02/2018

**NOTE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES COMPENSATOIRES EN
MATIERE DE ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DES DOSSIERS SOUMIS A
AUTORISATION ou DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU**

**RAPPORT DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER (DDTM)
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES du 23 février 2018**

Objet de la présente note

Depuis 2004, plusieurs projets soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la « loi sur l'eau » et impactant des zones humides ont reçu un avis favorable de la DDTM et dans certains cas, du CODERST, sous réserve de la mise en œuvre de mesures compensatoires. La présente note a pour objet de faire le point sur l'état de mise en œuvre de ces mesures.

Les mesures compensatoires liées à la destruction de zones humides dans le cadre de dossiers ICPE (industrielles ou élevages) sont gérées directement par la DREAL (sauf pour la carrière SOKA) ou la DDPP.

Les mesures compensatoires réalisées avant avril 2017 et présentées dans le dernier rapport au CODERST en 2017 font l'objet d'un récapitulatif en préambule.

Cette note ne prend en compte que les travaux achevés au 01 février 2018 et n'inclut pas dans « **ZH compensée** » les travaux prévus dans l'année 2018.

1 Mesures compensatoires réalisées avant avril 2017

Commune - Projet	ZH impactée	ZH compensée	Année de réalisation
ROSTRENEN – Aire commerciale	40 000	80 000	2007
TREGASTEL – Centre commercial	2 500	5 000	2011
CALLAC – ZA Kerguignou	Pas d'info	réalisée	2013
PLUDUNO – Lotissement du Bois du Frenes	7 700	15 400	2014
BEGARD – ZA Coat Yen	9 750	20 000	2015
VILDE-GUINGALAN – ZA du Vaucouleur	800	1 500	2015
BEGARD – Serres GAEC des Reflets	4 000	8 000	2015
PLUDUNO – ZA de la Millière	640	640	2016
PLOUEZEC – EARL Chemin	250	350	2016
TREGUEUX – bretelles RD700	0	11 000	2016
PLEUBIAN – EHPAD	2 835	5 800	2016
CAVAN – Ball Trap	3 000	9 600	2017
QUINTIN -Pole Petite Enfance	245	500	2017
PLOUFRAGAN, TREGUEUX – Voie Verte, Les Chatelets	2 100	7 600	2017
LANVOLLON – ZA de Kercadiou	750	3 000	2017
PLEGUIEN – Lotissement Park ar Logulou	4 710	5 000	2017
LANGUEUX Lotissement Tertre Roger	70	140	2017
LA BOUILLIE – Travaux en rivière	415	1468	2017
CD22 – POMMERET-YFFINIAC - PN237	700	1 400	2009
CD22 – HILLION-YFFINIAC - RD786	4 000	plantations	2009
CD22 – PLEMY-MONCONTOUR - RD35 et RD 44	2 600	2 600	2009
CD22 – PLEHEDEL-LANNEBERT - RD7	2 000	plantations	2009
CD22 – ETABLES-SUR-MER – RD21 Fontaines Gicquel	850	1 700	2013
CD22 – PLANGUENOUAL – RD791 La Vollée	3 230	3 230	2016
CD22 – CAVAN – LANNION – RD 767	4 000	8 000	2017
CD22 – TREMEVEN – RD 7	2 400	2 400	2017

2 Aménagements et projets privés :

Pour les ZH compensées, les surfaces entre parenthèses signifient que les mesures compensatoires sont réalisées ou sur le point de l'être et ne sont pas encore validées par un contrôle.

- **Création d'un golf – AUCALEUC (arrêté du 16/06/2009)**

1,05 ha de zones humides impactées. L'arrêté prévoit une compensation d'1,2 ha autour des plans d'eau créés sur le site et d'1 ha de restauration de zones humides dégradées sur le bassin versant de l'Arguenon.

Après un recours associatif sur l'arrêté préfectoral de 2009, le Tribunal administratif a validé l'arrêté en date du 16/06/2009 et les travaux ont cependant été suspendus par arrêté préfectoral (AP) du 22/11/2016 dans l'attente de la mesure compensatoire.

Bilan : ZH impactée : 10 500 m² ZH compensée : 0 m²

- **Création du lotissement de la Touche Porée – PLEUDIHEN-SUR-RANCE (RD 29/11/2013)**

8 400 m² de zones humides impactées, demande de mesures compensatoires sur 8 400 m². Une demande de complément en janvier 2015 sur la proposition de mesure compensatoire. En attente de réponse, relance en cours.

PROJET ABANDONNE

- **Extension de la carrière SOKA - QUESSOY (AP 15/10/2015)**

1 350 m² de zones humides impactées, 2 200 m² de mesures compensatoires par création d'une zone humide alimentée par des fossés puis gestion en fauche tardive. A réaliser avant le 15 octobre 2016. Travaux effectués et contrôlés en 2017.

Bilan : ZH impactée : 1 350 m² ZH compensée : 2 200 m²

- **Lotissement «La vallée des Lys» - MATIGNON – Sté SIREL (RD 2 décembre 2015)**

995 m² de zones humides impactées, mesures compensatoires non définies. Courriers de relance en mars 2016 et février 2017, réponse insuffisante reçue en mars. MC trouvée, étude en cours de finalisation avec DINAN agglomération, la mairie et le lotisseur privé. DINAN agglomération proposera une réhabilitation de la parcelle adjacente dans le cadre du CTEMA ; dossier attendu en début d'année 2018.

Bilan : ZH impactée : 995 m² ZH compensée : 0 m²

- **Entretien de la berge d'un bief – POMMERET – M. POMMEREUL (RD 4 mai 2016)**

250 m² de zones humides impactées, mesures compensatoires sur 250 m² par retrait de remblais. Arrêté de mise en demeure du 2/10/2015, relance 10/08/2017 et AP portant astreinte envoyé le 7/12/2017 si les travaux ne sont pas réalisés avant le 30/04/2018.

Bilan : ZH impactée : 250 m² ZH compensée : 0 m²

3 Aménagement et projets de communes et de communautés de communes

- **Création du parc d'activités Pégase 3 à LANNION – Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor – RD du 05/10/2004**

1 300 m² de zones humides impactées.

Le récépissé prévoit la compensation par acquisition de 3 000 m² sur le même bassin versant (BV) pour le 05/10/2005.

La collectivité a fait retirer des remblais d'une parcelle jouxtant une zone humide préservée au sein du parc d'activité Pégase V. Contrôlés en 2015, des travaux complémentaires ont eu lieu en 2016 (retrait de remblais) et reconstruit en 2017.

Bilan : ZH impactée : 1 300 m² ZH compensée : 5 600 m²

- **Construction de la nouvelle station d'épuration – CAULNES (arrêté du 20/02/2008)**

8 500 m² de zones humides impactées.

Mesures compensatoires ZH et travaux en lit majeur : acquisition de terrains, retrait de remblais et entretien de la zone humide.

Rapport de manquement en février 2017. Réponse de la commune en mars, mesures compensatoires en cours de finalisation en lien avec le bassin versant.

Le dossier est en cours de finalisation par DINAN agglomération attendu début 2018.

Bilan : ZH impactée : 8 500 m² ZH compensée : 0 m²

- **Création du lotissement du Perret – PLELAN-LE-PETIT (arrêté du 19/05/2009)**

Mesures d'évitement et de réduction de l'impact sur zones humides contrôlées.

9 000 m² de zones humides impactées.

Les travaux du lotissement sont terminés et la préservation de la zone humide sur le site est respectée. Les mesures compensatoires consistent à supprimer le drainage et retirer le remblai d'une zone humide pour une surface de 24 000 m². A réaliser avant le 19/05/2012.

Rapport de manquement en février 2017, éléments à fournir sous deux mois. Mesures compensatoires en cours de définition.

Site de compensation trouvé et accord de principe sur le projet de la DDTM, le dossier finalisé va être déposé en début d'année.

Bilan : ZH impactée : 9 000 m² ZH compensée : 0 m²

Travaux effectués et contrôlés en 2017.

Bilan : ZH impactée : 57 000 m² ZH compensée : 60 000 m²

- **Extension du parc d'activités du Poirier – SAINT-ALBAN – CdC Côte de Penthièvre (AP 19 août 2014)**

2 000 m² de zones humides impactées, mesures compensatoires sur 2 000 m² par restauration de zones humides à proximité. La réalisation de la mesure compensatoire doit intervenir dans le même temps que les travaux d'aménagement du parc d'activités.

Travaux effectués, en attente du dossier de récolement.

Bilan : ZH impactée : 2 000 m² ZH compensée : (2 000 m²)

- **Interconnexion AEP – PLEDELIAC – SMAP (15 avril 2016)**

1 400 m² de zones humides impactées, mesures compensatoires non définies à ce jour. Suite au contrôle après travaux, il s'avère que des impacts résiduels perdurent sur les zones humides. Réévaluation en cours et définition des mesures compensatoires : compléments attendus en mai 2017. Relance du 7/12/2017, recherche de MC avec LAMBALLE TERRE ET MER.

Bilan : ZH impactée : 1 400 m² ZH compensée : 0 m²

- **ZA de l'espérance – LAMBALLE TERRE ET MER (19 mars 2001)**

9 500 m² de zones humides impactées, évitement dans l'aménagement du parc d'activités avec maintien de certaines parcelles humides sans construction (0,78 ha) – 0,95 ha à réhabiliter - proposition de MC validée par courrier du 19 mai 2017. Rapport de mise en place de la MC sera transmis courant janvier-février 2018. .

Bilan : ZH impactée : 9 500 m² ZH compensée : 0 m²

- **Construction d'une STEU – TREBEDAN (février 2018)**

1 000 m² de zones humides impactées MC validée par la DDTM : retrait de remblais sur parcelle limitrophe. Travaux concomitants à la construction de la STEU.

Bilan : ZH impactée : 1 000 m² ZH compensée : 0 m²

